



Protocole Safeguarding

SL *safe*



Table des matières

1. Introduction et Engagement	1
1.1 Avant-propos de la Direction	1
1.2 Définition du concept	1
1.3 Vision du Standard de Liège en matière de Safeguarding	4
1.4 Lien avec la stratégie RSE du club	5
2. Gouvernance et responsabilités	6
2.1 Responsables Safeguarding – Safeguarding Officer & Comité Safeguarding	6
A. Safeguarding Officer	6
B. Comité Safeguarding	6
2.2 Rôles et responsabilités des différents intervenants	8
3. Principes fondamentaux – Le programme SL Safe	9
3.1 Nos principes & valeurs de Safeguarding : Le «11 incontournable»	9
3.2 Champ d'action de la politique	11
3.3 Description du protocole SL Safe	11
A. Prévention	11
B. Signalement et gestion des incidents	12
C. Suivi et évaluation	12
4. Prévention et éducation	14
4.1 Processus de recrutement	14
A. Contrôles des antécédents	14
B. Engagement écrit à respecter les codes de conduite	14
4.2 Formations et ressources en matière de Safeguarding	14
4.3 Sensibilisation et communication	15
5. Signalement et gestion des cas	16
5.1 Canaux de signalement & notification des cas	16
5.2 Traitement des cas	16
5.3 Soutien des victimes et des témoins	17
6. Review	18
6.1 Processus d'évaluation périodique	18
6.2 Analyse des incidents et retours d'expérience	18
6.3 Améliorations et mises à jour	18
6.4 Communication et transparence	18
7. Annexes	19
7.1 Modèles de formulaires (signalement d'incidents) – Boîtes aux lettres SL Safe	19

A.	Version simplifiée – Simple volonté d’une prise de contact	19
B.	Version détaillée – Description complète de l’incident	19
7.2	Codes de conduite.....	20
A.	Code de conduite pour les joueurs et les parents.....	20
B.	Code de conduite pour les coachs et l’encadrement.....	22
7.3	Liste d’organismes spécialisés en protection de l’enfance	25

1. Introduction et Engagement

1.1 Avant-propos de la Direction

Au Standard de Liège, la formation des jeunes ne se limite pas à la performance sportive. Elle s'inscrit dans une mission plus large : offrir à chaque joueur un environnement sûr, bienveillant et propice à son développement humain. En tant que club historique, profondément ancré dans sa communauté, nous portons la responsabilité d'assurer que chaque enfant ou adolescent qui franchit les portes du SL16 Football Campus puisse évoluer dans un cadre où il se sent protégé, respecté et écouté.

La mise en place du protocole SL Safe et de la cellule Safeguarding constitue une étape essentielle dans cette démarche. Dans un contexte sociétal où les enjeux de protection, d'éthique et de bien-être sont plus que jamais d'actualité, il était indispensable que le club se dote d'un dispositif clair, structuré et exigeant. Ce protocole reflète nos valeurs, notre vision et notre engagement : tolérance zéro envers tout comportement abusif, accompagnement des jeunes dans leur épanouissement global et responsabilisation de chacun : joueurs, parents, staff, encadrement et direction.

Notre volonté est simple : instaurer une culture durable de la prévention, de l'écoute et du respect. Avec SL Safe, nous offrons à chaque jeune la garantie que leur sécurité prime toujours sur toute autre considération. Nous affirmons également notre volonté de renforcer continuellement nos équipes, de sensibiliser les familles et de collaborer activement avec les instances nationales et internationales qui portent ces exigences (UEFA, Pro League, RBFA).

Ce protocole n'est pas un document figé. Il est vivant et évolutif. Il accompagnera le club, en cohérence avec la stratégie Standard Engagé, pilier fondamental de notre démarche RSE.

Nous tenons à souligner l'importance à nos yeux du travail du Safeguarding Officer, du Comité Safeguarding et de toutes les personnes investies dans la mise en œuvre de SL Safe. Leur engagement quotidien est indispensable pour faire de notre Académie un lieu d'apprentissage respectueux de chacun et en particulier de nos jeunes joueurs. Nous sommes convaincus qu'un centre de formation sécurisé et bienveillant est la base d'une réussite durable, à la fois sportive et humaine.

1.2 Définition du concept

L'UEFA définit la protection de l'enfance comme « **la responsabilité de l'organisation de veiller à ce que le football soit une expérience sûre, positive et agréable pour tous les enfants et à ce que tous les enfants soient protégés contre tout préjudice (y compris les abus) lorsqu'ils sont impliqués dans le football, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions** » (UEFA Child Safeguarding Policy, 2019).

La protection de l'enfance est un terme générique qui englobe à la fois les actions préventives visant à minimiser les risques de préjudice et les actions réactives permettant de garantir que, lorsqu'un problème survient, il est traité de manière appropriée. Elle répond à la nécessité de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant dans chaque action concernant les enfants impliqués dans le football et d'agir en conformité avec les normes internationales et la législation nationale, en particulier lorsque des cas présumés de maltraitance peuvent constituer des infractions pénales.

Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, un enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans. Cette définition est également utilisée par l'UEFA. Dans le cadre

de la politique Safeguarding développée au sein du club, la volonté est d'étendre le champ d'actions à l'ensemble des joueurs et joueuses fréquentant le SL16 Football Campus.

Concernant les différentes formes de comportements inappropriés, les abus sexuels ne constituent pas l'unique forme de maltraitance qui porte atteinte au droit des enfants à la protection. Il existe 5 catégories principales de violence dans ce contexte :

- **L'abus physique** – Il s'agit souvent de la forme la plus facilement reconnaissable. L'abus physique peut être, sans s'y limiter, toute sorte de coups, de secousses, de brûlures, de pincements, de morsures, d'étouffements, de projections, de coups ou d'autres actions qui causent des blessures physiques, laissent des traces ou provoquent des douleurs.

Exemples adaptés au football :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Gifler un enfant parce qu'il a un comportement provocateur, n'écoute pas ou perturbe l'entraînement. |
| <ul style="list-style-type: none">• Forcer un enfant blessé à jouer. |
| <ul style="list-style-type: none">• Infliger des exercices physiques excessifs (tours de terrain supplémentaires, pompes, sprints répétés) comme sanction pour une erreur technique ou un manque d'attention. |
| <ul style="list-style-type: none">• Obliger un joueur à poursuivre l'entraînement malgré des douleurs signalées (entorse légère, choc à la tête, douleur musculaire). |
| <ul style="list-style-type: none">• Encourager les enfants à jouer délibérément de manière agressive, sans tenir compte du risque de se blesser ou de blesser autrui. |

- **L'abus sexuel** - L'abus sexuel d'enfants est tout type de contact sexuel entre un adulte et une personne de moins de 16 ans, entre un enfant sensiblement plus âgé et un enfant plus jeune ou si une personne en surpasse une autre, quel que soit son âge. Il est également abusif de prendre des photos indécentes d'enfants, de les faire participer au visionnage d'images ou d'activités sexuelles ou de les encourager à se comporter de manière sexuellement inappropriée. Faire des commentaires non désirés, en particulier de nature sexuelle, est également une forme d'abus sexuel, souvent appelé harcèlement sexuel. Même si une personne de moins de 16 ans consent à une relation sexuelle, cela est toujours considéré comme un abus sexuel.

Exemples adaptés au football :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Prendre des photos d'enfants pendant qu'ils se douchent. |
| <ul style="list-style-type: none">• Commencer une relation inappropriée avec un joueur ou une joueuse. |
| <ul style="list-style-type: none">• Commenter le physique d'un/e jeune joueur ou joueuse de football. |
| <ul style="list-style-type: none">• Exiger un contact physique anormal en prétendant que c'est pour le bien-être du joueur. |
| <ul style="list-style-type: none">• Créer une relation "spéciale" avec un jeune (privilèges, confidences, temps exclusif) visant à instaurer une dépendance affective. |
| <ul style="list-style-type: none">• Utiliser un langage suggestif ou faire des sous-entendus à propos du corps ou de la maturité physique. |
| <ul style="list-style-type: none">• Minimiser ou banaliser un malaise exprimé par un enfant face à un comportement déplacé. |

- **L'abus émotionnel, psychologique ou verbal** - L'abus émotionnel se produit lorsqu'un adulte important dans la vie d'un enfant le critique, le menace ou le rejette constamment jusqu'à ce que son estime de soi et son sentiment de valeur personnelle soient endommagés. La critique est importante pour que les enfants apprennent et s'améliorent. Cependant, la nuance réside dans le fait que l'abus émotionnel dépasse certaines limites. La critique cesse alors d'être motivante et les blagues deviennent abusives. L'abus émotionnel peut blesser et causer des dommages, tout comme l'abus physique.

Exemples adaptés au football :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Cibler constamment un enfant de manière inadéquate pour le ridiculiser vis-à-vis du reste de l'équipe par rapport à sa performance ou à son comportement. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Rire constamment d'un enfant et encourager les autres joueurs à rire si un enfant est inapte. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de favoritisme dans l'équipe, sur base de critères extra-sportifs, de sorte que certains enfants se sentent exclus. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Humilier un joueur devant le groupe après une erreur |
| <ul style="list-style-type: none"> • Comparer négativement un enfant à ses coéquipiers |
| <ul style="list-style-type: none"> • Menacer régulièrement un joueur de le sortir du groupe ou de ne plus le sélectionner sans explication constructive. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Crier de manière excessive ou agressive sur un enfant. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mettre une pression démesurée sur la performance (« si tu rates encore, tu peux rentrer chez toi »). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Faire porter à un enfant la responsabilité d'une défaite collective. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Minimiser ou nier les émotions d'un joueur « arrête de pleurer, sois un homme » |
| <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la peur comme outil éducatif (menaces, intimidation verbale, climat d'insécurité). |

- **La négligence** - Il est question de négligence lorsqu'un adulte ne fournit pas suffisamment de soutien émotionnel ou ne prête délibérément et systématiquement que très peu ou pas du tout attention à un enfant. Il y a également négligence lorsqu'un enfant ne bénéficie pas d'une alimentation, d'un logement, de vêtements, de soins médicaux ou d'une surveillance adéquate.

Exemples adaptés au football :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas fournir d'eau ou ne pas permettre aux enfants de prendre une pause pour boire de l'eau par temps chaud pendant l'entraînement. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Ignorer systématiquement les blessures ou symptômes de fatigue des enfants. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des véhicules vétustes et dangereux pour transporter les jeunes. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas vérifier la présence des joueurs avant ou après une séance (absence de comptage / pointage). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Omettre d'informer les parents d'une blessure survenue à l'entraînement ou en match. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Négliger les temps de récupération (enchaîner plusieurs séances ou matchs sans pauses suffisantes). |

• Ne pas prévoir d'encadrement suffisant lors des déplacements ou tournois.
• Ignorer les signes de détresse émotionnelle ou de mal-être (repli, pleurs, anxiété).
• Laisser des jeunes sans surveillance dans les vestiaires ou sur le site du club.
• Ne pas tenir compte d'allergies, de restrictions alimentaires ou de besoins médicaux spécifiques connus.

- **Le harcèlement** - Bien que l'abus soit généralement considéré comme une chose qu'un adulte fait à un enfant, des pairs peuvent aussi en être les auteurs. L'abus entre enfants est souvent appelé "harcèlement". Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes. Il peut s'agir d'actes physiques tels que des coups, d'activités en ligne telles que des messages, des commentaires ou des images injurieux publiés sur les réseaux sociaux, de dommages ou de vols de biens et d'injures. Le harcèlement peut être fondé sur le sexe, l'origine ethnique, la sexualité ou le handicap d'une personne, ou sur ses capacités sportives. Il a également tendance à s'aggraver progressivement. C'est la raison pour laquelle il est important de créer une atmosphère où chacun sait que le harcèlement n'est pas toléré, et d'y mettre fin dès qu'il commence.

Exemples adaptés au football :

• Délibérément exclure un joueur lors des exercices ou des jeux collectifs.
• Cacher ou abîmer les affaires d'un enfant dans le vestiaire pour l'humilier.
• Créer un groupe WhatsApp pour se moquer d'un enfant après une erreur en match, ou publier sur les réseaux sociaux une vidéo humiliante de lui.
• Surnommer un enfant en fonction de son origine ou de son apparence physique.
• Se moquer régulièrement d'un joueur pour ses erreurs techniques ou son niveau de jeu.
• Refuser systématiquement de faire des passes à un enfant pendant les matchs ou exercices.
• Faire circuler des rumeurs ou de fausses informations sur un coéquipier.
• Menacer un autre joueur pour qu'il se taise ou obéisse (« si tu parles, ça ira mal pour toi »).
• Se liguier à plusieurs contre un joueur (harcèlement de groupe).

1.3 Vision du Standard de Liège en matière de Safeguarding

Au Standard de Liège, nous nous engageons à offrir un cadre bienveillant et sécurisé pour tous les jeunes évoluant au sein de notre centre de formation, le SL16 Football Campus. Nous aspirons à créer un environnement où chaque joueur peut s'épanouir, tant sur le plan sportif que personnel, en étant protégé, respecté et valorisé.

Les objectifs de cette politique sont de :

- Instaurer une culture proactive et mettre en place des mesures efficaces pour assurer la sécurité des enfants et des jeunes de notre centre de formation.
- Démontrer notre engagement en matière de protection et préciser les attentes vis-à-vis de notre personnel.

- Construire des codes de conduite permettant de définir les limites à ne pas dépasser.
- S'assurer que chacun comprenne son rôle et ses responsabilités en matière de Safeguarding et bénéficie de formations adaptées.
- Mettre en place un cadre de recrutement rigoureux permettant d'évaluer la pertinence et la fiabilité de toute personne représentant le club, qu'il s'agisse d'employés à temps plein, de travailleurs occasionnels, de consultants ou de bénévoles.
- Garantir que tous les intervenants prennent les mesures appropriées face à toute préoccupation, allégation, situation de maltraitance, d'exploitation, de mauvaises pratiques ou d'abus en redirigeant les cas vers la cellule constituée à cet effet.
- Fournir un cadre efficace permettant de signaler et de prendre en charge toute inquiétude ou incident lié à la protection de l'enfance et des personnes vulnérables.
- Promouvoir activement le bien-être mental et émotionnel des jeunes joueurs, en créant un environnement où ils peuvent exprimer leurs difficultés sans crainte.
- Associer les parents et représentants légaux comme partenaires du dispositif de protection, via une information claire, un dialogue régulier et des canaux de communication accessibles.
- Mettre en place un processus d'évaluation du dispositif afin d'en assurer l'amélioration permanente sur base des retours du terrain et des indicateurs de suivi.
- Privilégier une approche éducative et préventive dans la gestion des situations, en visant la responsabilisation plutôt que la seule sanction.

1.4 Lien avec la stratégie RSE du club

Le Safeguarding s'intègre pleinement dans la stratégie RSE du Standard de Liège, structurée autour du programme « Standard Engagé » reposant sur quatre piliers clés : la collaboration, la dimension sociale, l'environnement et la pérennité des actions sociétales du club.

En tant que club de football professionnel, le Standard de Liège a une responsabilité essentielle dans la protection et le bien-être des jeunes évoluant au SL16 Football Campus. Cet engagement s'inscrit non seulement dans une volonté globale du club de s'investir davantage sur cette thématique, mais aussi dans le cadre des nouvelles exigences en matière de licence des clubs professionnels belges, qui impose un plan stratégique intégrant le Safeguarding comme axe fondamental.

Cet engagement se reflète à travers les 4 grands axes du programme Standard Engagé :

- **Une culture collaborative qui sensibilise et implique l'ensemble du club** – joueurs, éducateurs, staff et supporters – dans une démarche proactive de prévention et de protection.
- **Une approche sociale renforcée en garantissant un cadre inclusif et respectueux**, exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'abus.
- **Un environnement sécurisé et sain**, favorisant le développement des jeunes dans des infrastructures adaptées et un climat propice à leur bien-être.
- **Un cadre structuré et pérenne**, assurant le respect des normes les plus strictes en matière de recrutement, de formation et de gestion des signalements.

La construction du SL Safe constitue donc un axe transversal du programme RSE du Standard de Liège, illustrant la volonté du club d'offrir un centre de formation sécurisé, éthique et bienveillant pour tous.

2. Gouvernance et responsabilités

2.1 Responsables Safeguarding – Safeguarding Officer & Comité Safeguarding

Dans le cadre de la construction de sa politique Safeguarding, le Standard de Liège a nommé un Safeguarding Officer et mis en place un comité Safeguarding validé par la Direction du club.

Cette section vise à définir les rôles de l'ensemble des membres nommés en interne pour le protocole SL Safe et à formuler leurs prérogatives concrètes.

A. Safeguarding Officer

Le Safeguarding Officer est la personne de référence pour toutes les questions liées à la protection et au bien-être au sein du club. Son rôle est proactif et réactif, impliquant à la fois la prévention des risques, l'écoute et l'accompagnement des personnes concernées, ainsi que la gestion des signalements et des éventuels incidents en matière de Safeguarding.

Le Safeguarding Officer est le garant opérationnel du dispositif. Il centralise les signalements, veille au respect des procédures, assure le suivi des situations sensibles et coordonne les actions de prévention. Il constitue le point de contact privilégié pour les jeunes, les familles et le staff, et travaille en lien étroit avec la Direction et le Comité Safeguarding.

Pour mener à bien cette mission, le club a nommé **Pauline Bonjean (SL16 Secretary)**. Ses prérogatives plus spécifiques sont détaillées ci-après :

➤ Missions principales du Safeguarding Officer

- Être un point de contact accessible et de confiance pour tous les jeunes joueurs, leurs familles, le staff technique et tout collaborateur du club ayant des préoccupations en matière de Safeguarding.
- Assurer une écoute active et bienveillante, en offrant un espace d'échange sécurisé pour toute personne ayant besoin d'exprimer des inquiétudes ou des problèmes liés à son bien-être au SL16 Football Campus.
- Traiter et gérer les signalements de manière confidentielle, en analysant chaque situation avec discernement et en prenant les mesures adaptées pour assurer la protection des personnes concernées.
- Intervenir en première ligne pour résoudre les cas qui peuvent être traités directement, en dialoguant avec les parties prenantes concernées et en mettant en place des solutions adaptées.
- Référer au comité Safeguarding uniquement les cas qu'elle estime nécessaires, notamment ceux nécessitant une prise de décision stratégique, une expertise juridique ou une action disciplinaire.

B. Comité Safeguarding

Le comité Safeguarding est un organe stratégique, collaboratif et décisionnel, composé de plusieurs responsables clés issus de différents départements du club. Leur rôle est de définir, coordonner et mettre en œuvre les actions de protection des jeunes, de prévenir les risques liés au bien-être et à la sécurité, et de garantir une réponse rapide et appropriée en cas d'incident.

La composition du comité a été pensée de manière à refléter la diversité des compétences nécessaires pour une approche globale et efficace de la politique interne en matière de Safeguarding. Elle associe ainsi des représentants du centre de formation, mêlant profils administratifs et sportifs directement concernés par le protocole ainsi que des membres des équipes RSE et RH/Legal afin de garantir une approche transversale et équilibrée.

➤ **Composition du Comité Safeguarding et description des rôles respectifs**

- **Anne Cools (HR & Legal Director)** – Recrutement/Juridique/Sanctions ;
- **Charles Wauters (SL16 Football Campus Director)** – Filtre/Responsabilité au sein du centre de formation/Orientation des cas ;
- **Hicham El Alaoui (RTFJ)** – Connaissance sportive & humaine des joueurs/Analyse contextuelle au niveau sportif/Transmission & pédagogie de la politique auprès des encadrants ;
- **Isabelle Henry (Welfare & CSR Officer)** - Personne de confiance/Accompagnement/Soutien transversal/Relai des réglementations issues des instances footballistiques (RBFA, Pro League & UEFA) ;
- **Bruno Ceccato (CSR Officer)** – Relai des réglementations issues des instances footballistiques (RBFA, Pro League & UEFA)/Cadre & cohérence de la politique/Suivi stratégique.

➤ **Missions principales du Comité Safeguarding**

- Définir et mettre en œuvre la politique Safeguarding du club, en conformité avec les exigences de la licence et des obligations légales.
- Assurer une veille et une amélioration continue des dispositifs de protection, en évaluant régulièrement les besoins et les évolutions nécessaires.
- Sensibiliser et informer régulièrement les jeunes joueurs, les éducateurs et les collaborateurs du club sur les bonnes pratiques et les obligations en matière de Safeguarding.
- Mettre en place un système de signalement efficace, garantissant l'écoute, la confidentialité et la prise en charge rapide des situations à risque.
- Coordonner la réponse aux incidents en collaboration avec les autorités compétentes et en veillant au respect des procédures internes.
- Traiter et statuer sur les cas rapportés par notre Safeguarding Officer.

➤ **Fréquence des réunions et fonctionnement quotidien**

- Le comité se réunit en fonction des besoins et de l'évolution des projets ou incidents en cours, et au minimum une fois par mois. Ces réunions permettent un suivi constant de la situation et garantissent une réactivité optimale face à tout problème. Le comité se réunira néanmoins de manière urgente en cas de détection d'une situation susceptible d'engendrer une prise de décision urgente.
- Lors de ces réunions, le comité peut également faire appel à des invités externes pour apporter leur expertise professionnelle et soutenir les actions du comité. Ces invités peuvent être sollicités en fonction des sujets abordés et des situations particulières rencontrées.
- Selon les thématiques abordées, le Comité peut faire appel à des experts internes ou externes afin d'apporter un éclairage professionnel complémentaire et de soutenir la prise de décision. Une liste d'organismes et partenaires compétents en matière de Safeguarding est jointe en annexe.

2.2 Rôles et responsabilités des différents intervenants

Description des devoirs et attentes spécifiques pour :

- **La Direction (supervision et validation des politiques)** - La Direction du club a la responsabilité de superviser et de valider les politiques de Safeguarding. Elle s'assure que les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires soient disponibles pour la mise en œuvre effective du protocole. Elle garantit également que la politique soit intégrée dans la gouvernance générale du club et qu'elle bénéficie d'un suivi continu via le Comité Safeguarding.
- **Le staff technique, médical et délégués (prévention et signalement)** - Ces intervenants sont en première ligne auprès des jeunes et ont donc un rôle essentiel dans la prévention et le signalement. Ils doivent adopter un comportement exemplaire, veiller à instaurer un climat de confiance et de respect mutuel, et être attentifs à toute situation de malaise, d'abus ou de négligence. Ils sont tenus de signaler rapidement tout incident ou suspicion au Safeguarding Officer ou au Directeur du SL16 Football Campus.
- **Les parents/supporters (respect du code de conduite)** – Ils sont des partenaires clés dans le développement harmonieux des jeunes. Ils doivent respecter le code de conduite, encourager une attitude positive, éviter toute pression ou comportement violent, et coopérer avec le club en cas de mise en place de mesures spécifiques. Leur rôle est de soutenir l'enfant avant tout dans son épanouissement et son bien-être.
- **Les joueurs (respect du code de conduite)** - Les jeunes sportifs ont également une responsabilité dans le respect du code de conduite. Ils doivent s'engager à respecter leurs coéquipiers, leurs entraîneurs, le staff et les arbitres, adopter un comportement loyal et respectueux, et contribuer à maintenir un environnement sûr et inclusif. Ils sont encouragés à exprimer leurs préoccupations auprès du Safeguarding Officer ou d'un adulte de confiance lorsqu'ils se sentent en insécurité.

Chaque membre du club, quel que soit son rôle, est acteur du Safeguarding. Tous sont tenus de respecter le cadre établi, de contribuer à un environnement sûr et bienveillant, et de signaler toute situation préoccupante.

3. Principes fondamentaux – Le programme SL Safe

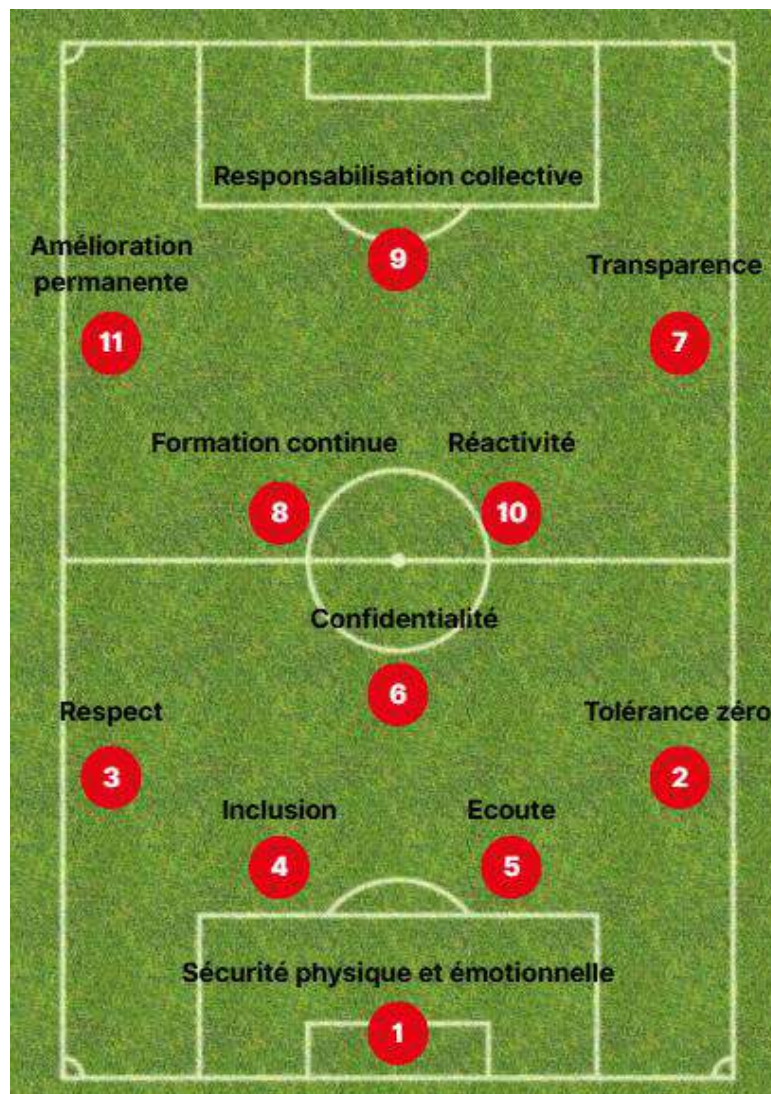
3.1 Nos principes & valeurs de Safeguarding : Le «11 incontournable»

Le programme SL Safe repose sur 11 principes essentiels, qui constituent la colonne vertébrale de notre engagement en matière de Safeguarding. Ces piliers guident chaque action, chaque décision et chaque comportement au sein du SL16 Football Campus et au-delà :

- 1. Sécurité physique et émotionnelle avant tout**
Assurer un environnement sûr, sain et bienveillant pour chaque enfant.
- 2. Tolérance zéro envers toute forme d'abus ou de violence**
Aucun comportement abusif, discriminatoire ou violent n'est toléré au sein du club.
- 3. Respect mutuel et bienveillance**
Chaque individu, quel que soit son rôle, est traité avec dignité et respect.
- 4. Inclusion et égalité des chances**
Promouvoir un cadre libre de toute discrimination fondée sur le genre, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre critère.
- 5. Écoute et parole libérée**
Encourager la libre expression des jeunes, leur permettre d'être entendus et pris au sérieux en toute circonstance.
- 6. Confidentialité et respect de la vie privée**
Traiter chaque information avec discrétion, dans le respect de la dignité de chacun.
- 7. Transparence des procédures**
Garantir des mécanismes de signalement clairs, accessibles et compréhensibles pour tous.
- 8. Formation continue du personnel**
Assurer que toute personne impliquée avec les jeunes soit formée, sensibilisée et prête à intervenir de manière appropriée.
- 9. Responsabilisation collective**
Impliquer tous les membres du club – éducateurs, joueurs, familles, staff – dans une culture proactive de la protection.
- 10. Réactivité et prise en charge adaptée**
Fournir des réponses rapides, appropriées et professionnelles à toute situation préoccupante.
- 11. Amélioration continue du dispositif**
Évaluer, ajuster et renforcer régulièrement le programme SL Safe afin de répondre aux besoins évolutifs du terrain.



Valeurs de la politique Safeguarding



3.2 Champ d'action de la politique

La politique SL Safe s'applique à toutes les activités organisées ou soutenues par le Standard de Liège impliquant des mineurs ou des personnes vulnérables. Cela inclut :

- Les joueurs mineurs ou jeunes majeurs inscrits au SL16 Football Campus.
- Les enfants et adolescents participant aux stages, tournois, détectations ou événements organisés par le club.
- Tout membre du personnel du club (salarié, bénévole, prestataire, consultant) ainsi que toute personne intervenant dans un cadre organisé par le club en interaction directe ou indirecte avec les jeunes.
- Les activités hors-site (déplacements, stages, compétitions à l'extérieur, hébergements) organisées dans le cadre du programme sportif.

Cette politique couvre également les interactions numériques, notamment les échanges sur les réseaux sociaux, les applications de messagerie ou tout autre canal de communication électronique.

3.3 Description du protocole SL Safe

Le programme SL Safe constitue le socle sur lequel repose l'ensemble de la politique de Safeguarding du Standard de Liège. Il s'agit d'un dispositif global, structuré et évolutif, pensé pour garantir un environnement sûr et bienveillant à tous les jeunes du centre de formation SL16 Football Campus. Le protocole est articulé autour de trois axes complémentaires : **la prévention, la gestion des signalements et le suivi continu de la politique.**

Ces axes sont déployés dans une logique d'amélioration continue, en lien avec les réalités du terrain.

A. Prévention

La prévention constitue le premier pilier du programme SL Safe. Elle repose sur une démarche proactive visant à créer une culture d'attention et de vigilance dans toutes les strates du club. Cette approche se traduit par une sensibilisation continue et adaptée à l'ensemble des acteurs concernés — jeunes joueurs, éducateurs, personnel administratif, familles et bénévoles.

Pour ce faire, le club organise régulièrement des sessions de formation et de sensibilisation. Ces formations permettent non seulement de diffuser les bonnes pratiques et d'informer sur les différentes formes de violences ou comportements inappropriés, mais aussi d'outiller les participants afin qu'ils puissent reconnaître les signes précurseurs d'une situation à risque. Par ailleurs, la mise en place de codes de conduite clairs et précis définit explicitement les limites et comportements attendus, renforçant ainsi la responsabilité individuelle et collective.

Le recrutement fait également partie intégrante de la prévention. Le club s'assure que toute personne amenée à travailler ou interagir avec les jeunes fait l'objet d'une sélection rigoureuse, incluant notamment la remise d'un extrait de casier judiciaire lorsque la fonction l'exige ainsi qu'une vérification des antécédents professionnels. Enfin, le protocole intègre une évaluation régulière des risques liés aux infrastructures, aux déplacements et aux activités, afin d'adapter les mesures de sécurité et de bien-être en fonction des évolutions constatées.

B. Signalement et gestion des incidents

Le deuxième pilier fondamental de SL Safe concerne le signalement. Le club garantit un accès simple, confidentiel et sécurisé à tous ceux qui souhaitent exprimer une inquiétude, faire part d'une suspicion ou témoigner d'un incident lié à la protection des jeunes.

Plusieurs canaux ont été mis en place à cet effet :

- Possibilité d'effectuer un **signalement direct vers le Safeguarding Officer** ou de manière anonyme via un formulaire de signalement à déposer dans une boîte aux lettres sécurisée accessible au secrétariat du SL16 Football Campus ;
- Création d'une adresse mail dédiée : **slsafe@standard.be** ;
- **Prise de contact avec un membre du comité Safeguarding ou de tout autre membre du staff** (entraîneur, délégué...) pouvant relayer l'information.

Cette accessibilité est primordiale pour lever les freins potentiels à la parole, en particulier chez les jeunes.

La procédure de signalement est formalisée par un guide clair qui décrit les différentes étapes à suivre, les interlocuteurs désignés, ainsi que les garanties de confidentialité et de non-représailles. Il est important de souligner que le protocole prévoit que toute préoccupation exprimée est prise au sérieux et ne doit en aucun cas être ignorée ou minimisée.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'ouverture et de transparence, conformément aux recommandations de l'UEFA, Yapaka ou encore du Service Droit des Jeunes, qui insistent sur l'importance d'un environnement où la parole est encouragée et protégée.

La gestion des signalements constitue l'étape cruciale du protocole SL Safe. Lorsqu'un signalement est reçu, le Safeguarding Officer intervient en première ligne pour analyser la situation avec discernement, en tenant compte des besoins immédiats de protection des personnes concernées. La sécurité et le bien-être de l'enfant constituent toujours la priorité absolue. Chaque signalement fait l'objet d'un suivi documenté, dans le respect strict de la confidentialité. Selon la nature et la gravité des faits, il peut résoudre directement certains cas, notamment ceux qui ne nécessitent pas une prise de décision complexe ou des mesures disciplinaires importantes.

Pour les cas plus sensibles, complexes ou susceptibles d'avoir des conséquences plus importantes, le Safeguarding Officer fait appel au Comité Safeguarding. Ce dernier joue un rôle stratégique en coordonnant les réponses, en évaluant les suites à donner, et en garantissant que les mesures adoptées respectent tant les obligations légales que les standards éthiques du club.

La collaboration avec les autorités compétentes (services sociaux, police, instances judiciaires) est également intégrée au protocole, afin d'assurer que les dossiers soient traités conformément aux exigences légales et dans le respect des droits de toutes les parties.

C. Suivi et évaluation

Le dernier pilier du programme SL Safe concerne le suivi et l'évaluation des actions menées. La collecte et l'archivage rigoureux des données relatives aux signalements et incidents permettent d'analyser les tendances, d'identifier les zones de vulnérabilité, et d'ajuster les mesures de prévention.

Une évaluation annuelle du protocole est réalisée par le Comité Safeguarding, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Ce processus d'amélioration continue garantit que le dispositif reste adapté, efficace et conforme aux évolutions des exigences légales, normatives et sociétales. Cette

évaluation s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs et permettra d'adapter en continu les actions de formation et de prévention.

Par ailleurs, le club communique régulièrement sur son engagement en matière de Safeguarding, notamment dans le cadre de son programme RSE, afin de renforcer la confiance des familles, des partenaires et de la communauté.

Les 3 sections suivantes permettent de détailler chaque pilier du protocole pour en comprendre le fonctionnement stratégique et opérationnel. Les sections suivantes détaillent chaque pilier du protocole et son fonctionnement stratégique et opérationnel.

4. Prévention et éducation

4.1 Processus de recrutement

A. Contrôles des antécédents

Lors du recrutement d'un intervenant, le Standard de Liège veillera à faire référence à la politique appliquée et, ce, dès l'offre d'emploi publiée.

Chaque Job Description devra contenir un point relatif à cette thématique.

Lors d'un entretien d'embauche, l'évaluateur veillera à tester la sensibilité de la personne concernée en posant des questions orientées.

Il observera dès lors :

- Le **niveau de sensibilisation** du candidat à ces questions.
- Sa **capacité à poser des limites**, à écouter, à agir avec prudence et discernement.

Tout membre du personnel (sous contrat de travail, bénévole ou tout autre statut) du Standard de Liège ou du SL16 Football Campus susceptible d'être en contact avec un mineur devra présenter un extrait de casier judiciaire au service RH préalablement à son entrée en fonction.

Si l'extrait relève des infractions susceptibles d'avoir un impact négatif sur la relation avec les mineurs pris en charges par le Standard, le/la candidate pourra être invité à s'expliquer sur le contexte entourant la condamnation mentionnée. En cas de doute raisonnable sur la fiabilité de la personne concernée, la collaboration ne sera pas poursuivie.

Le club peut demander une actualisation de l'extrait de casier judiciaire à intervalles réguliers, notamment pour les fonctions impliquant un contact direct avec des mineurs.

Le club se réserve également le droit de vérifier les références professionnelles du candidat, en particulier pour les fonctions impliquant un contact direct avec les jeunes. Toute personne engagée est tenue de signer le code de conduite Safeguarding du club avant son entrée en fonction.

B. Engagement écrit à respecter les codes de conduite

Tout intervenant (quel que soit le statut) susceptible d'entrer en contact avec un mineur devra s'engager formellement à respecter les règles établies par le code de conduite. Cet engagement sera acté par la réception du code dès l'entrée en fonction et formalisé par la signature de l'annexe correspondante ou du règlement de travail en actant la réception de celui-ci dès son entrée en service et en formalisant ses engagements par la signature de l'annexe au présent code ou du règlement de travail.

4.2 Formations et ressources en matière de Safeguarding

Le Standard de Liège veillera à proposer régulièrement des formations internes ou externes en lien avec la thématique du Safeguarding aux différents intervenants afin de leur permettre de rester sensibilisés et réactifs à la matière et de pouvoir disposer des outils les plus adéquats pour réagir face à une situation potentiellement problématique. Les contenus sont adaptés aux rôles et responsabilités de chacun.

Ces formations porteront notamment sur :

- Les signes de maltraitance ou de harcèlement.

- L'écoute bienveillante.
- La conduite à tenir en cas de signalement.

4.3 Sensibilisation et communication

Le Standard de Liège veillera à mener régulièrement des programmes internes et externes de sensibilisation à la thématique, en regroupant différents intervenants : parents, entraîneurs, délégués, bénévoles, etc.

Le protocole est diffusé sur le site web du club ainsi que via les supports de communication disponibles. Un affichage du protocole ou de son résumé sera également affiché dans les lieux fréquentés par les mineurs en complément de différents types de matériels de visibilité pour favoriser la sensibilisation sur la thématique (affiches, totems, etc.).

5. Signalement et gestion des cas

5.1 Canaux de signalement & notification des cas

La Safeguarding Officer est identifiée comme une des personnes vers lesquelles une victime ou un témoin pourra s'adresser. On la trouvera à son bureau durant les heures d'ouverture du secrétariat mais, par soucis de discrétion, il sera également possible de solliciter un rendez-vous avec elle via une boîte aux lettres placée à l'académie, dans un espace garantissant la confidentialité.

Quand la Safeguarding Officer reçoit un signalement, elle en réfère au Directeur du SL16 Football Campus afin de coordonner la suite à donner, en lien avec le Comité Safeguarding si nécessaire. La sécurité et le bien-être de l'enfant constituent toujours la priorité absolue. Tout cas jugé préoccupant est porté à la connaissance du Comité Safeguarding.

La Safeguarding Officer n'est pas la seule personne à pouvoir recevoir un témoignage ou le signalement d'un cas. Une "victime" aura naturellement tendance à s'adresser en priorité à la personne en laquelle elle a le plus confiance au sein du club (entraîneur, délégué, autre membre du staff), raison pour laquelle l'ensemble du personnel sera sensibilisé ou formé à la détection des cas de maltraitance.

Le cas échéant, la personne recevant le témoignage ou le signalement d'un cas en réfèrera soit à la Safeguarding Officer, soit au Directeur du SL16 Football Campus.

5.2 Traitement des cas

Lorsqu'un signalement est reçu, le Safeguarding Officer, en lien avec le Directeur du SL16 Football Campus, évalue la situation et détermine les suites à donner.

Plusieurs options sont possibles :

- Soit une démarche interne est engagée (investigation complémentaire, entretien avec la victime ou le témoin, consultation d'une tierce personne, etc.) ;
- Soit le cas est porté à la connaissance du Comité Safeguarding qui, en concertation, décidera de la suite à y donner.
- Dans les cas les plus graves, les cas sont remontés à la Direction du club.

En règle générale, ni le club, ni le comité, ni la Direction n'a pour vocation de "traiter" des cas d'abus ou de maltraitance. En revanche, ils ont le devoir d'orienter la victime vers une personne ou un service compétent en la matière : police, médecin, service d'aide ou association spécialisée.

La victime est informée de la procédure de signalement et des démarches envisagées. Son consentement est recherché dans la mesure du possible. Toutefois, en cas de danger avéré ou de situation impliquant un mineur, le club se réserve le droit d'alerter les autorités compétentes conformément aux obligations légales.

Tout intervenant veillera à faire preuve d'une **discrétion absolue** sur les faits qui lui sont confiés et ne peut les partager qu'avec les personnes habilitées ou lorsque la sécurité de la victime ou d'autrui est en jeu.

5.3 Soutien des victimes et des témoins

Dans un premier temps, il s'agit d'écouter la victime (ou le témoin).

Cette écoute active doit permettre à la victime ou au témoin, par la verbalisation, de se décharger d'un poids. Cette étape peut être bénéfique mais elle n'est pas forcément suffisante.

La première étape consiste à écouter la victime ou le témoin avec attention et bienveillance. Cette écoute active permet à la personne concernée d'exprimer les faits dans un cadre sécurisé et d'être prise au sérieux.

La confidentialité constitue une première forme de soutien. L'identité et les informations confiées sont protégées et traitées avec la plus grande discrétion. Toute personne recevant un témoignage — membre du staff, Safeguarding Officer ou Directeur du SL16 Football Campus — assume une responsabilité particulière à cet égard.

Quand la personne recevant le témoignage estime qu'il y a danger, le cas échéant après avoir entendu d'autres personnes, elle informe la victime que son témoignage doit être porté à la connaissance du Directeur du SL16 Football Campus ou du Comité Safeguarding et que l'information confiée sera traitée dans un strict respect de la confidentialité : tant le Directeur du SL16 Football Campus que le Comité Safeguarding s'accordent pour respecter le secret professionnel et les règles qui l'encadrent.

Si le problème rapporté trouve son origine ou une part de celle-ci dans les activités ou le fonctionnement du club, le Comité Safeguarding :

- Soutiendra la victime en la protégeant de l'environnement qui lui serait néfaste.
- Fera le nécessaire pour traiter le problème survenu au sein du club.
- Met en place les mesures nécessaires pour protéger la victime d'un environnement potentiellement néfaste.
- Engage les actions appropriées afin de traiter la situation au sein du club.

Toute forme de soutien spécifique, relevant d'un professionnel de la justice ou de la santé par exemple, sera confié, avec l'accord de la victime, à une personne ou une institution compétente en la matière.

6. Review

Le protocole SL Safe s'inscrit dans une démarche dynamique et évolutive, qui nécessite une évaluation régulière afin d'assurer son efficacité, sa pertinence et son adaptation constante aux évolutions légales, sociales et opérationnelles.

6.1 Processus d'évaluation périodique

A la fin de chaque saison, le Standard de Liège met en place une revue complète de la politique et des pratiques en matière de Safeguarding. Ce processus implique une analyse rigoureuse des différents incidents signalés, les interventions réalisées, ainsi que les retours d'expérience des différentes parties prenantes : jeunes joueurs, familles, staff technique, personnel administratif et membres du Comité Safeguarding.

Cette revue vise à mesurer la conformité du protocole avec les différentes exigences légales nationales et européennes, notamment en tenant compte des recommandations actualisées de la Pro League et de l'UEFA, ainsi que des bonnes pratiques partagées par des partenaires spécialisés (Yapaka, Service Droit des Jeunes, Child Focus, Sportieq, etc.) ou d'autres clubs professionnels.

6.2 Analyse des incidents et retours d'expérience

L'analyse porte en particulier sur la nature et la fréquence des signalements reçus, la qualité du traitement apporté, ainsi que le ressenti des personnes concernées vis-à-vis du processus de gestion. Chaque cas est revisité pour identifier d'éventuelles failles dans le protocole, des retards dans la prise en charge, ou des besoins supplémentaires en matière de formation, de communication ou de ressources.

Les retours d'expérience permettent également d'évaluer la sensibilisation des acteurs internes à la politique Safeguarding et de détecter les éventuelles zones d'ombre ou incompréhensions qui pourraient entraver une application optimale.

6.3 Améliorations et mises à jour

Sur base des conclusions tirées de cette revue, le Comité Safeguarding propose des ajustements concrets au protocole, pouvant aller de l'adaptation des outils de signalement à la refonte des programmes de formation, en passant par le renforcement des dispositifs de soutien aux victimes.

Ces modifications sont formellement validées par la Direction du club, qui veille à allouer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Ce processus garantit que le Standard de Liège maintienne un cadre de protection à la hauteur des attentes sociétales et réglementaires, tout en tenant compte des réalités spécifiques du football de formation.

6.4 Communication et transparence

Enfin, dans un souci de transparence et de responsabilisation, une mention dans le rapport annuel RSE du club fait systématiquement état du suivi de la politique Safeguarding. Ce dernier est partagé en interne avec l'ensemble des collaborateurs et, le cas échéant, de manière synthétique avec les partenaires externes concernés. Ce rapport présente les principales données, les actions entreprises et les perspectives d'évolution, contribuant ainsi à renforcer la confiance dans l'engagement du club.

7. Annexes

7.1 Modèles de formulaires (signalement d'incidents) – Boîtes aux lettres SL Safe

A. Version simplifiée – Simple volonté d'une prise de contact

Je souhaite être contacté par le Safeguarding Officer au sujet d'une situation « problème » :

- *Nom, Prénom*
- *Numéro de téléphone*

B. Version détaillée – Description complète de l'incident

Je souhaite être contacté par le Safeguarding Officer au sujet d'une situation « problème » :

- *Nom, Prénom*
- *Numéro de téléphone*

1. Qui est concerné ?

- Ton nom (facultatif si anonyme)
- Qui est impliqué ?

2. Que s'est-il passé ?

- Raconte avec tes mots ce qui s'est passé.

3. Quand et où ?

- Date / moment/ lieu

4. Comment te sens-tu ?

- ☐ Ça me fait peur
- ☐ Ça me met mal à l'aise
- ☐ Ça me rend triste
- ☐ Autre : _____

5. Y a-t-il quelque chose d'important que tu souhaites ajouter ?

7.2 Codes de conduite

Charte de comportements attendus pour les joueurs, parents, staff/coach et bénévoles, adaptée aux besoins de chaque groupe.

A. Code de conduite pour les joueurs et les parents

3 Principes de base :
1. JE RESPECTE LE CLUB : Infrastructure, matériel, image, réputation.
2. JE RESPECTE LES AUTRES : Staff, personnel, coéquipiers, adversaires
3. JE SUIS RESPONSABLE

1. RESPECT DU CLUB

- Je respecte tout le matériel mis à ma disposition par le club (terrains, vestiaires, équipements, mobilier, véhicules, GPS, ...).
- Je respecte l'image du club : pas de propos inutiles à propos du club, pas d'interview sans l'accord du club. Je porte les équipements du club uniquement (aux entraînements et matchs).

2. JE RESPECTE LES AUTRES

- Je parle à tout le monde avec respect.
- Je salue les personnes que je croise dans l'enceinte du club.
- Je respecte chaque personne qui travaille pour le club : Entraîneurs, intendants, Direction, joueurs, ...
- Je suis à l'heure à chaque RDV fixé par le club.

3. JE SUIS RESPONSABLE

- Je suis responsable de mon corps : je veille à me reposer suffisamment, je surveille mon alimentation, je me fais conseiller en cas de doute, je veille à mon hygiène.
- Je suis responsable de ma santé : je me soigne, je respecte les consignes médicales. Si je consulte en dehors du club, je m'assure de communiquer avec le club.
- Je suis responsable de mes paroles : je m'exprime clairement, poliment.
- Je suis responsable de mes actes : tout ce que je fais a des conséquences. Je réfléchis avant d'agir ! Je ne commets aucun acte punissable par la loi.
- Je suis responsable de ce que je publie ou commente sur les réseaux. Sur internet comme ailleurs, je représente le club !
- Je suis honnête, humble et je m'efforce toujours de donner le meilleur de moi-même.

IL EST INTERDIT :

- À partir du jeu à 11, de participer à des matchs, des tournois, de jouer au futsal en dehors du club (ou sans l'accord de celui-ci).
- D'utiliser son GSM, son casque audio à l'intérieur de l'académie sans l'autorisation d'un membre du staff.
- De ne pas porter de protège tibias appropriés.
- De porter des bijoux sur le terrain.

- De porter ses chaussettes plus haut ou plus bas que sous le genou.
- De ne pas respecter les règles de la Fédération en matière de crampons.
- De prendre le tape des kinés pour son usage personnel (chaussettes, ...).

SANCTIONS :

Le non-respect de ce règlement et de ses principes entraînera des sanctions sportives et ou financières (à partir de U16).

En tant que joueur, je m'engage à respecter ce règlement.

En tant que parent ou responsable légal, je m'engage à veiller au respect de ce règlement par le joueur et à soutenir le club dans ses efforts de formation et d'éducation.

Signatures

Le joueur,

**Les parents,
les responsables légaux,**

B. Code de conduite pour les coachs et l'encadrement

Voici les principaux éléments à considérer pour assurer que les coachs respectent le Safeguarding envers les joueurs :

1. Comportement professionnel et respectueux

- Respect des limites physiques et émotionnelles : Les coachs doivent toujours respecter les limites physiques et émotionnelles des joueurs. Cela inclut l'absence de comportements envahissants ou inappropriés (comme des contacts physiques non nécessaires ou des remarques dégradantes). Il est crucial que les coachs soient conscients du pouvoir qu'ils exercent et de l'impact que leurs actions peuvent avoir sur le développement et la confiance des joueurs.
- Communication respectueuse : Les coachs doivent utiliser un langage positif et motivant, sans recourir à des insultes, moqueries, ou à tout type de pression psychologique abusive. Toute forme de harcèlement verbal, d'humiliation ou de menace doit être proscrite.

2. Protection contre les abus physiques et sexuels

- Éviter tout contact physique inapproprié : Les coachs doivent respecter les limites concernant les contacts physiques, même dans des situations d'entraînement où le contact peut être inévitable (par exemple, lors de démonstrations techniques). Ce contact doit toujours être approprié, et tout comportement suspect doit être immédiatement signalé et traité.
- Respect des protocoles d'intimité : Par exemple, dans les vestiaires, les coachs ne doivent jamais pénétrer dans ces espaces de manière non nécessaire. Ils doivent s'assurer que les joueurs sont dans un environnement où leur vie privée est protégée, et ils ne doivent jamais rester seuls avec un joueur dans un espace privé.

3. Favoriser un environnement sûr et inclusif

- Créer un environnement de confiance : Les coachs doivent être un modèle de comportement pour les joueurs, en créant une atmosphère de respect et de soutien. Les joueurs doivent se sentir à l'aise pour exprimer des préoccupations ou des malaises sans craindre de représailles.
- Égalité et inclusion : Les coachs doivent s'assurer que tous les joueurs, quelle que soit leur origine, leur sexe, ou leur orientation, soient traités de manière égale et aient les mêmes opportunités de développement. L'inclusivité et la diversité doivent être encouragées dans tous les aspects de la formation et de la compétition.

4. Prise en compte du bien-être mental des joueurs

- Respect des émotions et de la santé mentale : Les coachs doivent être attentifs au bien-être mental des joueurs, surtout les jeunes, qui peuvent être plus vulnérables au stress, à la pression ou à l'anxiété. Un coach doit savoir reconnaître les signes de détresse émotionnelle ou mentale chez un joueur (par exemple, l'isolement, l'irritabilité, l'anxiété, etc.), et être capable de lui offrir du soutien ou de l'orienter vers des professionnels si nécessaire.
- Encourager un développement équilibré : Un coach doit veiller à ce que la pression pour performer ne soit pas excessive et ne nuise pas au bien-être mental et émotionnel du joueur. L'accent doit être mis sur la progression personnelle plutôt que sur la performance immédiate, et sur la valorisation des efforts plutôt que des résultats uniquement.

5. Respect des règles et des politiques de Safeguarding

- Connaître et respecter les politiques de Safeguarding : Les coachs doivent être formés et conscients des politiques de protection de l'enfance et des jeunes. Cela inclut la gestion des comportements, les pratiques en matière de sécurité, et les procédures à suivre en cas de doute ou de situation problématique. Chaque coach doit être informé des protocoles à suivre pour signaler un abus ou une situation suspecte.
- Suivi des protocoles de confidentialité : Les coachs doivent respecter la confidentialité des informations personnelles des joueurs, notamment les données médicales, les situations familiales ou autres informations sensibles. Ces informations ne doivent être partagées qu'avec les personnes concernées et dans le cadre de la gestion du joueur (médecins, psychologues, parents).

6. Éviter tout favoritisme ou traitement injuste

- Éviter le favoritisme : Un coach doit être impartial et traiter tous les joueurs de manière équitable, sans faire de distinctions basées sur des facteurs non sportifs (comme les relations personnelles, les origines ou le statut social). Le favoritisme peut créer des tensions dans l'équipe et affecter la dynamique du groupe.
- Encourager une équipe solidaire : Un coach doit promouvoir l'esprit d'équipe et faire en sorte que les joueurs se sentent intégrés, quel que soit leur niveau de compétence. Cela peut inclure des exercices de groupe, des opportunités de collaboration entre joueurs et la valorisation de chaque contribution à l'équipe.

7. Éviter les situations à risque (relatives à l'isolement)

- Minimiser les situations de contact privé : Les coachs doivent éviter de se retrouver seuls avec un joueur dans des situations privées, surtout si cela peut entraîner des malentendus. Par exemple, les entraînements individuels ou les discussions privées doivent se dérouler dans des espaces ouverts ou en présence d'un autre adulte (par exemple, un autre coach ou un parent).
- Mise en place de structures claires pour les déplacements : Lors de voyages pour des compétitions, des camps ou des déplacements, il est crucial d'avoir des règles claires et une surveillance adéquate pour éviter toute situation vulnérable ou à risque, comme des moments d'isolement entre coach et joueur.

8. Canaux de communication ouverts et transparents

- Faciliter la communication avec les joueurs : Les coachs doivent encourager les joueurs à exprimer leurs préoccupations ou leurs malaises de manière ouverte et sécurisée. Il est essentiel que les jeunes se sentent à l'aise de parler à leur coach s'ils se sentent mal à l'aise ou ont des problèmes, qu'ils soient d'ordre sportif, émotionnel ou personnel.
- Signalement des incidents : Les coachs doivent avoir la responsabilité de signaler toute situation suspecte ou toute infraction aux règles de Safeguarding, que cela concerne un joueur ou un autre membre du personnel.

9. Respect de la vie privée des joueurs

- Droits à la vie privée : Les coachs doivent respecter la vie privée des joueurs, notamment en ce qui concerne les questions sensibles telles que leur situation familiale, leur santé ou leurs croyances personnelles. Toute information partagée par un joueur doit être traitée avec la plus grande confidentialité.

- Éviter les intrusions non sollicitées : Les coachs doivent éviter de poser des questions personnelles ou intrusives qui pourraient mettre un joueur mal à l'aise, à moins que cela ne soit pertinent pour son développement ou son bien-être.

➔ Document à signer par les encadrants du club :

Je, soussigné(e), reconnais que la sécurité, le bien-être et la protection des mineurs sont une priorité absolue au sein du Standard de Liège

Je m'engage formellement à :

- ✓ Respecter l'ensemble des règles définies dans la politique Safeguarding du club, dont j'ai pris connaissance.
- ✓ Adopter en toute circonstance une attitude respectueuse, professionnelle et bienveillante envers les mineurs encadrés.
- ✓ Ne jamais avoir de comportements physiques, verbaux ou numériques inappropriés à l'égard d'un(e) mineur(e).
- ✓ M'abstenir de tout isolement non justifié avec un mineur (en voiture, vestiaire, local, etc.) sans présence d'un autre adulte.
- ✓ Signaler sans délai tout fait, comportement ou suspicion de harcèlement, abus, bizutage ou mise en danger, au Safeguarding Officer du club ou à toute autre personne habilitée à traiter de cette problématique.
- ✓ Le cas échéant, participer aux formations obligatoires organisées par le Standard en la matière.

Je comprends que tout manquement à ces engagements pourra entraîner :

- Une exclusion immédiate de mes fonctions.
- Un signalement aux autorités compétentes si nécessaire.
- Une rupture du contrat ou de l'accord de bénévolat sans préavis.

Signature

7.3 Liste d'organismes spécialisés en protection de l'enfance

1. Centres psycho-médicosociaux (CPMS)

Les CPMS (Centres psycho-médico-sociaux) ont pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'élève dans sa scolarité, sa vie personnelle et sociale. Ils veillent aussi au bien-être et au suivi médical des élèves. Tous les services sont **gratuits** et toutes leurs interventions sont soumises au **secret professionnel**.

La liste des centres de la zone Liège est détaillée ci-après :

- A. Chênée – Quai de Rome 43**
 - Valérie MATERNE
 - 04/226.26.59 – 0478/822.113
 - dir.cpmc.chenee@cpmswbechenee.be
- B. Flémalle – Grand Route 197**
 - Marie-France BAUDUIN
 - 04/233.65.84 – 0479/863.739
 - dir.cpmcscf.flemall@sec.cfwb.be
- C. Liège - Rue St Léonard 378**
 - Nathalie LION
 - 04/227.11.71 – 0495/266.105
 - direction@cpmwbeliege.be
- D. Seraing - Rue du Marais 35**
 - Anne-Noëlle GOHMANN
 - 0476/403.942
 - ambrenoelle.gohmann@cpmswbseraing.be
- E. Visé - Rue de la Wade 9**
 - Tressy SCANGA
 - 04/379.33.22 – 0473.454.775
 - direction@cpmswbevisse.be

2. Service Droit des Jeunes (AMO)

Les Services Droit des Jeunes sont des services d'Action en Milieu Ouvert (AMO) qui assurent une aide sociale et juridique et, à la demande, un accompagnement du jeune. Ils veillent à ce que les institutions respectent le jeune et ses droits.

- A. Service Droit des Jeunes de Liège**
 - Liège - Rue du Laveu 63
 - 04/222.91.20
 - liege@sdj.be

3. Services de l'aide à la jeunesse (SAJ)

Le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) propose une aide aux enfants de moins de 18 ans en difficulté ou en danger (ceux dont l'intégrité physique et psychique est compromise). Le conseiller de l'aide à la jeunesse peut aussi venir en aide aux parents qui rencontrent des difficultés avec leur(s) enfant(s).

Ce service intervient donc à la demande des jeunes ou de leur famille. Il peut aussi intervenir parce que des inquiétudes lui ont été transmises par une personne extérieure à la famille, par un service, par une école, par la police ou par les autorités judiciaires.

L'aide que propose le SAJ est une aide volontaire, c'est-à-dire que rien ne pourra être décidé sans en avoir d'abord parlé avec les personnes intéressées (jeune, parents, familiers concernés) et surtout sans leur accord final.

Lors de votre premier contact avec le SAJ, vous serez reçu par un délégué du service social, à qui vous pourrez expliquer vos difficultés ou formuler votre demande. Si la demande d'intervention ne provient pas de vous, le délégué vous fera part des inquiétudes qui ont été transmises.

À partir de ce premier entretien et après une réflexion commune, le conseiller de l'aide à la jeunesse pourra :

- Vous orienter vers un service de 1ère ligne (tel une A.M.O., un centre de guidance, une maison de jeunes, un centre P.M.S.,...);
- Vous accompagner dans toute démarche utile en vue d'obtenir l'aide demandée ;
- Etablir un programme d'aide spécifique avec vous ou clôturer son intervention.

A. Service d'aide à la jeunesse de Liège

- Liège - Place Xavier Neujean 1
- Joëlle PIQUARD
- +32 (0) 4 220 67 20 - +32 (0) 4 220 67 21
- saj.liege@cfwb.be

4. SOS Enfants - Aide et Préventions ASBL

L'équipe pluridisciplinaire a pour missions de prévenir et de traiter les situations où les enfants (de 0 à 18 ans) sont victimes de négligences ou de maltraitances, qu'elles soient physique, psychologique, sexuelle ou institutionnelle.

Intervention soit d'initiative, à la demande d'une personne privée, d'un intervenant psycho-médico-social, d'un membre du réseau scolaire, du Conseiller du service de l'Aide à la jeunesse ou d'un enfant lui-même.

L'objectif étant de créer un contexte destiné à protéger l'enfant en évitant la répétition ou l'apparition de la maltraitance.

A. SOS Enfants Liège

- Liège - Rue de la Liberté 56
- 04/342.27.25 - 04/342.76.35
- info@sos-enfants-liege.be

5. Ecoute 103

Numéro d'appel gratuit (103) et chat accessible de 10h00 à 24h00, tous les jours.

Ecoute 103 est un service qui, via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Les missions du « 103 » sont généralistes, tous les thèmes peuvent être abordés par les jeunes.

Les jeunes qui appellent le 103 ou discutent via le chat, parlent de ce qui les concerne, ce qui les interpelle ou les fait souffrir : relations avec les parents, amitiés, amour, santé, sexualité, racisme, violences, drogues, ou maltraitance, etc.

6. Child Focus

Child Focus aide à retrouver les enfants disparus et à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs en ligne et hors ligne.

- 116000
- 116000@childfocus.org

7. Police

Pour les cas les plus graves, ou en cas de danger imminent, le contact à privilégier est celui de la Police au numéro 101.